demarches-simplifiees.fr

Dossier Nº	:	21536946
Démarche	:	Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme	:	Service Eau Littoral Biodiversité

Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le	:	10 janvier 25 15:01

Identité du demandeur

Email	:	maryline.choubrac@sepfa.com
SIRET	:	30843189900043
SIRET du siège social	:	30843189900043
Dénomination	:	SEPFA-HAG'TECH
Forme juridique	:	Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Capital social	:	200 096 €
Libellé NAF	:	Mécanique industrielle
Code NAF	:	25.62B
Date de création	:	1 janvier 1974
État administratif	:	en activité
Effectif (ISPF)	:	20 à 49 salariés
Code effectif	:	12
Numéro de TVA intracommunautaire	:	FR02308431899
Adresse	:	SEPFA-HAG'TECH 5 RUE DOM PEDRO 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande
pouvoir faire effectuer la stérilisation des oeufs de goéland argenté pour cause dégâts toiture et nuisances sonores

Est-ce votre première demande ?
Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :
Mme

Nom et prénom du signataire de la demande :
CHOUBRAC Maryline

Fonction du signataire de la demande :
SECRETAIRE DE DIRECTION

Nom et prénom du chargé de projet :
CHOUBRAC Maryline

N° de téléphone du chargé de projet :
02 33 20 07 07

E-mail du chargé de projet :
maryline.choubrac@sepfa.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation
Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement
Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :
5

et/ou nombre de spécimens :
10

et/ou nombre de nids :
5

Quelle est la finalité de l'opération ?
Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage
Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries
Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures
Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété
Oui

Protection de la santé publique
Non communiqué

Protection de la sécurité publique
Non communiqué

Motif d'intérêt public majeur
Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)
Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale
faire diminuer le nombre de goélands argentés présents sur la toiture de notre société afin de réduire voire faire disparaitre la nidification :

- dégâts sur les toitures occasionnées par le poids et l'acidité des restes de nids et fientes laissés par les goélands (obstruction des chéneaux avec pour conséquence des dégâts des eaux dans les bureaux et l'atelier)

- réduire les nuisances sonores pour les salariés de l'usine

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :
Non communiqué

Destruction des oeufs :
stérilisation par un professionnel spécialisé (pulvérisation d'une huile minérale)

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs
Non communiqué

Sans objet
Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.
Non communiqué

Autres moyens de destruction :
Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :
Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d’animaux sauvages prédateurs
Non communiqué

Utilisation d’animaux domestiques
Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses
Non communiqué

Utilisation d’émissions sonores
Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques
Non communiqué

Utilisation d’armes de tir
Non communiqué

Utilisation d’autres moyens de perturbation intentionnelle
Non communiqué

Autre
Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.
Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.
Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom
WINIARZ Guillaume

Organisme de rattachement
AVIPUR (50110 TOURLAVILLE

Formation en biologie animale
Non communiqué

Précisions sur la formation
Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces
Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces
Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires
Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires
Non communiqué

Autre formation
Non communiqué

Précisions sur la formation
Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?
AVRIL - MAI 2025

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :
15 avril 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :
50 – Manche

Précisez la commune :
Cherbourg-en-Cotentin (50100)

Code Postal :
50100

Département :
50 – Manche

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?
rédaction d'un compte rendu avec comptage

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :
pas de déchets alimentaires sur le site de SEPFA

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :
- Travaux de réfection de toiture en 2020 :
pose de sur-couverture pentue et glissante , interdisant la nidification

- stérilisation des oeufs de goéland depuis 2021
(action faite en 2022 sous couvert de la Mairie de Cherbourg avec ALTIVIA)
(sauf en 2023 et 2024 car passage trop tardif pour stériliser les oeufs, naissances plus précoces)

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté
Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes
- Un point situé à 49°38'27"N 1°36'49"W
  ATELIER "RACINE" de SEPFA
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'47"W
  NEF N° 4 de SEPFA
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
  NEF N° 1 de SEPFA

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'49"W
  ATELIER RACINE de SEPFA
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
  NEF N° 1 DE L'ATELIER DE SEPFA
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
  NEF N° 4 DE L'ATELIER DE SEPFA

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :
Possibilité de report de couples de goéland :

- vers la toiture de la Chambre de Commerce de Cherbourg,
- vers la toiture des Constructions Mécaniques de Normandie

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :
une dizaine d'individus

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.
Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :
pouvoir faire effectuer la stérilisation des oeufs de goéland argenté pour cause dégâts toiture et nuisances sonores

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :
- Travaux de réfection de toiture :
pose de sur-couverture pentue et glissante , interdisant la nidification

- pas de déchets alimentaires sur le site de SEPFA

- stérilisation des oeufs de goéland depuis 2021 (sauf en 2023 et 2024 car passage trop tardif pour stériliser les oeufs, naissances plus précoces)

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?
oui, il y a moins de goélands (13 nids en mai 2022, 5 nids en mai 2024)

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :
19 mai 2022

Durée de l'intervention (en jours) :
1

Date du 2nd passage :
08 juin 2022

Durée de l'intervention (en jours) :
1

Quel produit a été utilisé ?
STERILIS

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.
Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (Larus argentatus) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.
Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?
Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?
Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?
Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?
0

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?
Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.
Non communiqué

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement
Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?
Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité
Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

Autres observations
Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 10 janvier 25 15:01
[Votre dossier n°21536946 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...]Bonjour,La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21536946 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : pouvoir faire effectuer la stérilisation des oeufs de goéland argenté pour cause dégâts toiture et nuisances sonores.À tout moment, vous pouvez :- consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21536946- contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie :- par la messagerie interne de la démarche simplifiée- par téléphone au 02 78 26 21 27- par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Cordialement
DREAL NormandieService Eau Littoral Biodiversité